

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°76-2023
Point 3.17.4.10

Point 3.17.4.10 de l'ordre du jour

Tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de l'IUT Louis Pasteur proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Aucune augmentation de tarif n'est demandée pour cette année

Le 9 mai 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 30 voix pour et 4 contre.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de l'IUT Louis Pasteur proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification **AVEC modification**

Composante : [IUT Louis Pasteur – IUT Robert Schuman](#)

Dénomination du DU : [DU PaRéO AccES](#)

Date d'approbation par le Conseil de composante : [4 mai 2023](#)

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

[Pas de modification de la maquette sur 2023-2024.](#)

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

[Composantes partenaires \(pour co-formation\) : Des enseignants de différentes composantes de l'université interviennent dans le DU PaRéO AccES. L'IUT Robert Schuman \(DU Tremplin - Départements Information-Communication et Techniques de Commercialisation - @café\), Faculté des Sciences sociales, UFR de Physique et Ingénierie, UFR de Mathématiques, Jardin des sciences, INSPE et Ildip. Des enseignants du secondaire participent à la formation, ainsi que des professionnels.](#)

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **NON**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	20	-	-
Formation Continue	0	-	-

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (<i>52€ à minima</i>)	52 €
---	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (493h*52€)	25 621 €	Droits spécifiques: <i>(ne pas prendre en compte les droits de base)</i>	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes* (Ministère, Rectorat, crédits ORE, Label PaRéO)	72 275 €
Autres dépenses* (salaires)	46 655 €		
Total des dépenses	72 275 €	Total des recettes	72 275 €
Résultat (dépenses - recettes)		0 €	

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Les dépenses sont couvertes par les crédits ORE et le financement obtenu par la labellisation PaRéO.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :

Promotion 2018-2019

Effectif de départ : 16 étudiants

Effectif fin d'année : 13 étudiants

Obtention DU AccES : 10

Accès formation du supérieur : 12 soit 92.3 %

Alternance : 0

10 étudiants ont validé leur diplôme à BAC +2

Promotion 2019-2020

Effectif de départ : 13

Effectif fin d'année : 13

Obtention DU AccES : 6

Accès formation du supérieur : 12 propositions d'admission (92.3 %)

Admission effective : 10 soit 76.9 %

Alternance : 4

Aucun abandon, 2^{ème} année en cours.

Promotion 2020-2021

Effectif de départ : 28

Effectif fin d'année : 22

Obtention DU AccES : 16

Accès formation du supérieur : 21 propositions d'admission (95.4 %)

Admission effective : 18 soit 81,8 %

Alternance : 3 soit 16.6 %

Emploi ou service civique : 3

Promotion 2021/2022

Effectif de départ : 18

Effectif fin d'année : 17

Obtention DU AccES : 11

Accès formation du supérieur : 15 propositions d'admission (88.2 %)

Admission effective : 14 soit 93.3 %

Alternance : 7 soit 50 %

Service civique : 1

Redoublement pour raison de santé : 1

Autre : 1

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	32	-
Formation Continue	-	-
Exonération	-	-

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (666 h*52€)	34 632 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes * (Ministère, Rectorat, crédits ORE, Label PaRéO)	82 250 €
Autres dépenses* (salaires)	47 618 €		
Total des dépenses	82 250 €	Total des recettes	82 250 €
Résultat (dépenses - recettes)			0 €

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE

MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
SC03U1	-	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : **oui** ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Ce diplôme ouvre droit à l'affiliation à la sécurité sociale et à la Bourse CROUS.